

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 juillet 2019 à 20h00

Présents : Mmes Monique Mérilhou - Vanessa Portaz – Fabienne Sacchi
MM. André Alaria - Jean-Marc Buttard - Fabrice Dejean - Adrien Kempf - Christian Sacchi

Absent : Romain Buttard

Présente également : Sandrine Giraud

Secrétaire de séance : Adrien Kempf

Le compte rendu de la réunion du 24 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- ✚ Attribution du marché de travaux pour l'alimentation électrique du chantier TELT : à l'issue de l'analyse des offres, le marché a été confié à l'entreprise MARTOIA BTP pour un montant de 320 000 € HT.
- ✚ Bail commercial de « La Maison de Basile » : M. Le Maire a procédé à la signature du bail commercial pour l'exploitation de « La maison de Basile » avec M. et Mme Munari.

1° - **Intercommunalité**

- Recomposition de l'organe délibérant de la CCHMV dans la perspective du renouvellement des Conseil municipaux en mars 2020

M. le Maire explique que, lors de la réunion du Conseil communautaire du 3 juillet dernier, un débat a eu lieu quant à la possibilité de passer un accord local en vue de la reconstitution de l'organe délibérant de la CCHMV lors des prochaines élections municipales. Cette possibilité, offerte par la loi, permet de palier aux déséquilibres que pourrait entraîner la mise en œuvre du « droit commun », imposant un organe délibérant à 24 membres. A l'issue des débats, le Conseil communautaire s'est prononcé afin de proposer un organe délibérant à 29 membres et dont les sièges seraient attribués de la façon suivante :

Communes membres	Nombre de sièges
Modane	9 sièges
Val-Cenis	6 sièges
Aussois	2 sièges
Avrieux	2 sièges
Bessans	2 sièges
Fourneaux	2 sièges
Saint-André	2 sièges
Villarodin-Bourget	2 sièges
Bonneval-sur-Arc	1 siège
Le Freney	1 siège

Aujourd'hui, afin de valider cet accord local, il faut que chaque Conseil municipal de la CCHMV se prononce avant le 31 août prochain. M. le Maire, dans le cas présent, se dit satisfait de cet accord dans la mesure où cela fait plusieurs années qu'il demande une meilleure reconnaissance des petites communes du territoire, d'autant plus lorsqu'on connaît leur participation fiscale à l'intercommunalité.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'accord local tel que présenté.

- Convention d'utilisation des locaux affectés à la CCHMV pour l'exercice de ses compétences

M. le Maire donne lecture du projet de convention transmis par la CCHMV pour l'utilisation de la salle polyvalente dans le cadre de l'exercice des compétences de l'EPCI, notamment des services « enfance » et « jeunesse ».

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

2° - Ressources humaines

- Plans de formation mutualisés - Référent déontologie

Dans le cadre de la mise en place de plans de formation mutualisés, imposés par la loi, le Centre de Gestion 73 a proposé à la commune un règlement qu'il convient d'approuver. Le Conseil municipal accepte le document présenté par le CDG 73.

Du fait de certaines évolutions législatives, les communes doivent disposer de référents déontologie et laïcité auxquels ses agents peuvent s'adresser pour leurs questions. Dans ce contexte, le CDG 73 propose la mise à disposition d'un tel référent au sein de ses services. Le Conseil municipal accepte la proposition du CDG 73.

- Recrutement CDD Ecole

Vanessa Portaz, Maire-adjointe en charge des questions scolaires, à la suite des débats qui se sont tenus lors du dernier Conseil municipal, propose à l'assemblée d'engager une procédure de recrutement pour le service « école ». Il s'agit d'un CDD, établi sur la base de 35 heures hebdomadaires annualisées, dont la mission sera l'encadrement des classes et l'entretien des locaux de l'école.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette procédure de recrutement.

3° - Salon de l'artisanat

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été sollicitée par la CCHMV afin de participer au salon de l'artisanat prévu en septembre prochain à Modane. En effet, du fait de sa compétence « économie », c'est aujourd'hui l'intercommunalité qui a la charge de l'organisation de cet événement. Dans ce cadre, un plan de financement a été transmis aux communes en leur demandant de bien vouloir prendre en charge certaines prestations du salon, étant entendu que ce salon permet de faire rayonner nos artisans à l'échelle de la vallée, voire au-delà.

Un débat s'engage autour de la question, certains conseillers municipaux estimant qu'il ne revient pas aux communes de financer cet événement aujourd'hui passé dans le giron communautaire.

A l'issue des discussions, le Conseil municipal décide, à la majorité (1 vote contre : Fabrice Dejean), de prendre en charge une prestation du salon de l'artisanat dans une limite maximale de 350 €.

4° - Etude de faisabilité pour l'alimentation en eau du chantier des puits de ventilation de l'infrastructure Lyon-Turin depuis le réseau communal d'Avrieux

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une étude de faisabilité pour l'alimentation en eau du chantier Lyon-Turin depuis le réseau communal a été commandée auprès du bureau d'étude SCERCL, étude entièrement financée par TELT. Depuis quelques temps, cette étude est à la disposition des membres du Conseil municipal qui ont pu en prendre connaissance. Toutefois, afin de la rendre plus explicite, il sera demandé à SCERCL de venir la présenter en présence d'un maximum de membre du Conseil.

En l'état, plusieurs éléments sont à pointer du doigt quant à cette étude :

- A la demande de M. le Maire, la nouvelle simulation réalisée a été faite sur le principe des fontaines ouvertes. Le Conseil municipal ne veut en aucun cas que l'alimentation en eau du chantier n'entraîne un arrêt des fontaines ni qu'elle n'est un quelconque impact sur l'alimentation en eau de la commune.
- L'estimatif des travaux projetés est de 350 000 € HT. Reste à savoir par quel moyen TELT viendra abonder ce financement.
- Il est essentiel de songer à la réversibilité de l'équipement. A la fin du chantier, les équipements créés pourraient avoir un autre usage (alimentation du site de St Benoît, irrigation...).
- Les travaux envisagés peuvent être intéressants pour le réseau d'eau communal en venant le consolider et l'améliorer.
- L'alimentation en eau du chantier TELT est un véritable enjeu pour la commune d'Avrieux puisque, dans le cas où ce ne serait pas possible, l'acheminement de l'eau pourrait être envisagée via des camions-citernes, scénario à éviter.

5° - Travaux

André Alaria, Maire-adjoint en charge des travaux, dresse un compte rendu des travaux en cours sur la commune d'Avrieux. Concernant la réfection de la toiture du bâtiment de la Boulangerie, il indique que, suite à la déclaration d'infructuosité de la consultation lancée au début de l'année, il a sollicité de nouveaux devis. Les travaux seront confiés à l'entreprise Fernandes et Fils pour un montant de 134 000 € TTC.

6° - DSP Auberge « la Cascade »

M. le Maire indique que la consultation en vue de confier en délégation de service public l'exploitation de l'Auberge « la Cascade » s'est avérée infructueuse. Comme le permet le Code de la Commande Publique, une nouvelle annonce sera prochainement lancée afin de trouver un délégataire. La commune, dans le cadre de cette démarche, est épaulée par l'agence AGATE.

7° - Rentré scolaire

Vanessa Portaz dresse le bilan du dernier Conseil d'école. Elle fait part au Conseil municipal des différentes demandes émises par les parents d'élève en vue de la rentrée prochaine.

8° - Finances : décisions modificatives

M. le Maire explique au Conseil municipal que des investissements en matière d'équipement sont nécessaires à la Redoute Marie-Thérèse. Il s'agit notamment de changer l'armoire réfrigérée du bar ainsi que d'équiper le musée d'un nouvel écran de projection. Pour permettre ces acquisitions qui n'étaient pas prévues au budget primitif, il est nécessaire de réaliser une décision modificative au sein du budget communal.

9° - Demande d'occupation du domaine public (activité drone) à la Redoute Marie-Thérèse

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la demande formulée par M. Yannick Bellissand, désireux de développer une activité « drone » au niveau de l'esplanade de la Redoute Marie-Thérèse, ce dernier ayant obtenu toutes les habilitations nécessaires. Dans ce cadre, il demande à pouvoir occuper une partie du domaine public et il appartient donc au Conseil municipal d'en définir les modalités. De fait, le Code Général de la Propriété des Personnes Publique impose que l'occupation du domaine public soit précaire et soumise à une redevance.

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité que l'occupation du domaine public telle que sollicitée par M. Bellissand soit soumise à une redevance établie à 5 €/m² occupé. Un arrêté sera pris en ce sens.

10° - Divers

- M. le Maire informe le Conseil municipal que l'appartement T2 jouxtant l'ancienne verrerie sera prochainement vacant. Une affiche sera apposée.
- Christian Sacchi dresse un bilan des premiers rendus d'étude sur le projet de lotissement de Chevrotte. En l'état, les solutions proposées par le bureau d'étude sont encore peu satisfaisantes. Un relevé topographique du secteur sera prochainement réalisé.
- M. le Maire fait état au Conseil municipal des échanges qu'il a eu avec le CAUE de la Savoie quant à la réhabilitation du cimetière. Un maître d'œuvre devrait être prochainement recruté en vue de prolonger la réflexion.
- M. Sacchi, Adjoint aux finances présente au conseil municipal les propositions des organismes bancaires pour le financement des travaux sur le réseau d'eau de la rue des Jardins.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 h 10

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

